L’histoire de l’esclavage et de la France : un grand marché

11/10/2016 à 22h38

L’affaire doit être expliquée. Il y a de cela près de dix ans, la loi du 21 mai 2001 dite « loi Taubira » porte reconnaissance solennelle au nom de la France que la traite et l’esclavage sont des crimes contre l’humanité (article 1). Le comité d’experts et de représentants associatifs prévu par la loi, alors présidé par Maryse Condé puis Françoise Vergès, choisit le 10 mai comme « *Journée nationale de commémoration des Mémoires de la traite, de l’esclavage et de leurs abolitions* » en référence au 10 mai 2001, date de l’adoption de la loi Taubira par l’Assemblée Nationale.

Las, malgré cette décision consensuelle, depuis 10 ans, l’association du CM98 réclame que le 23 mai, date d’une marche de 40.000 Antillais et Guyanais à Paris demandant une reconnaissance pleine de leur citoyenneté, soit reconnu comme date officielle – son représentant, dans le premier Comité de la Mémoire de l’Esclavage, en avait démissionné pour protester contre le fait que le 23 mai n’ait pas été préféré au 10 mai.

[…] Dangereuse car elle construit une identité figée de « victimes de l’esclavage » pour les Ultra-Marins et a fortiori pour la jeunesse que l’on ne peut lester de cette identité pour affronter le monde. Celui-ci doit leur appartenir à égalité. Dangereuse enfin car en entérinant, par un décret, l’opposition, entre « abolitionnistes » (le 10 mai) et « victimes » (le 23 mai), la République française valide une opposition implicite entre « Blancs » et « Noirs ». C’est une vision racialisée de l’histoire de France qui est établie, en

catimini. […]

Le Monde

Merci à **handsome55**